

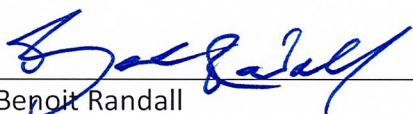
AVIS PUBLIC

Règlement 2024-208 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité Abrogeant le règlement 2013-126

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que le conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte a adopté, à sa séance ordinaire du 10 décembre 2024, le règlement 2024-208 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité et abrogeant le règlement 2013-126.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal (141, rue Saint-Jean-Baptiste à L'Isle-Verte) aux jours et aux heures d'ouverture du bureau au public, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ À L'ISLE-VERTE, CE DOUZIÈME (12^e) JOUR DE DÉCEMBRE, DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024).



Benoit Randall

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Benoit Randall, directeur général et greffier-trésorier à la Municipalité de L'Isle-Verte, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché copie de cet avis aux endroits habituels, c'est-à-dire au bureau municipal et sur le site Internet de la Municipalité, et ce, le 12 décembre 2024.

Avis donné ce 12 décembre 2024.



Benoit Randall

Directeur général et greffier-trésorier

